



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### agressions sexuelles

Question écrite n° 94383

#### Texte de la question

Mme Maryse Joissains-Masini attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur les victimes d'agression sexuelle qui ne sont pas suffisamment protégées de leurs agresseurs lorsque ces derniers ont droit à une peine avec sursis sans la mesure d'éloignement requise par le procureur. La victime est, quant à elle, condamnée à une peine de risques accrus et surtout, à un stress à durée indéterminée. S'il conviendrait que l'audiencement du jugement en appel intervienne dans les délais les plus brefs permis par la loi, elle lui demande s'il ne pense pas qu'il serait temps de légiférer sur le problème spécifique posé par la proximité physique d'une victime et de son agresseur et ce, non seulement à tous les stades de la procédure mais aussi une fois la peine purgée par l'agresseur.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Maryse Joissains-Masini](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (14<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 94383

**Rubrique :** Droit pénal

**Ministère interrogé :** Justice et libertés

**Ministère attributaire :** Justice

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 novembre 2010, page 13136

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)